

# T A B L E

## D E S

### P A R A G R A P H E S.

I. POINT. Si M. Arnauld donne lieu d'estre soubçonné d'avoir combattu de mauvaise foy, la doctrine du P. Malebranche touchant les Plaisirs des Sens.

- §. 1. *Declaration de M. Bayle.* pag. 3
- §. 2. *I. Argument des Amis de M. Malebranche qui soubçonneroient M. Arnauld de mauvaise foy.* 5
- §. 3. *II. Argument pour justifier ce soubçon de mauvaise foy.* 8
- §. 4. *III. Argument pour appuyer ce soubçon de mauvaise foy.* 10
- §. 5. *IV. Argument pour justifier le soubçon qu'on auroit de la mauvaise foy de M. Arnauld.* 18
- §. 6. *V. Argument pour appuyer ce même soubçon.* 19

II. POINT. S'il est vray dans le fond que M. Arnauld a eu tort de trouver à redire à la doctrine de P. Malebranche touchant les Plaisirs des Sens.

- §. 1. *Estat de la dispute.* 24
- §. 2.